



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'APPEL À CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES DU DÉPARTEMENT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EST PROLONGÉ

Mis en ligne le 13 octobre 2021

L'appel à candidature aux associations de retraités et personnes âgées du département pour siéger au conseil d'administration du CCAS est prolongé jusqu'au 27 octobre.

Contact :

Isabelle RETIERE

02.40.94.52.42

ccas@treillieres.fr

Direction Famille Education Solidarité - CCAS

Objet : AVIS D'APPEL DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS POUR LE CCAS DE TREILLIERES

AVIS D'APPEL CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de Treillières informe :

Suite aux élections municipales des 15 mars 2020, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Treillières lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles :

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes " participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ". Conformément à la délibération n°2020-06-38 du Conseil municipal du 29 juin 2020, dûment visée en préfecture de Nantes, le Conseil d'administration comprend 10 membres outre son président, de droit, en la personne du Maire.

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

Les associations de personnes handicapées du département sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune et habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 13 octobre à 17h00, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du CCAS contre accusé de réception.

Mairie de Treillières
57, rue de la mairie
44 119 TREILLIERES
Tél. 02.40.94.61.16
Courriel :
mairie@treillieres.fr
www.treillieres.fr

27 septembre 2021



 RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.